

COLOMBIE

Assassinat de 25 personnes qui avaient "disparu" à Barrancabermeja
Amnesty International demande son soutien à la communauté internationale pour exiger de nouveau du gouvernement colombien qu'il mette fin à la violence paramilitaire
Index AI : AMR 23/38/98

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International est extrêmement choquée par l'exécution extrajudiciaire de 25 habitants de Barrancabermeja (département de Santander), par un groupe paramilitaire. Elle appelle la communauté internationale à insister auprès des autorités colombiennes pour qu'elles adoptent enfin des mesures réelles et efficaces pour mettre fin à ce type de violence.

Le gouvernement doit honorer les obligations qu'il a contractées en s'engageant, au niveau international, à défendre les droits humains. Il lui faut dans un premier temps reconnaître l'existence de liens entre les forces de sécurité et les groupes paramilitaires, puis lutter fermement contre l'activité paramilitaire, en arrêtant et en jugeant les responsables de tels agissements. Les promesses du président Samper Pizano, qui s'est engagé à maintes reprises à lutter sérieusement contre l'impunité, resteront une fois de plus des promesses en l'air si ne se manifeste pas, cette fois-ci, une véritable volonté de mettre fin aux activités des groupes paramilitaires et de ceux qui les soutiennent.

Selon les informations disponibles, le groupe paramilitaire des Autodefensas de Santander (Milices paysannes d'autodéfense de Santander) a revendiqué dans un communiqué public l'exécution extrajudiciaire des 25 personnes enlevées le 16 mai 1998 à Barrancabermeja. Le groupe explique dans son communiqué que les personnes ayant "disparu" ont été jugées sommairement, "exécutées" puis inhumainement. Il justifie ce crime odieux en alléguant que toutes les victimes appartenaient à la guérilla urbaine.

Les attaques de groupes paramilitaires contre des communautés entières se sont multipliées au cours des derniers mois dans plusieurs régions de la Colombie. Elles ont donné lieu à de nombreux assassinats et "disparitions" et ont provoqué un afflux de personnes déplacées. Selon le bureau du Défenseur del Pueblo (médiateur), en 1997 les groupes paramilitaires ont tué plus d'un millier de personnes lors de 155 massacres. Dans plusieurs cas, ces attaques avaient été annoncées et, bien que les communautés aient demandé l'assistance des autorités, les mesures de protection se sont révélées inefficaces.

Amnesty International demande de toute urgence l'appui de la communauté internationale, et en particulier celui des Nations unies et des autres organisations internationales, pour convaincre les autorités colombiennes de prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour protéger les communautés menacées.

La communauté internationale doit faire savoir clairement au gouvernement colombien qu'il ne peut plus recourir systématiquement à la rhétorique sur les droits humains. Les autorités colombiennes doivent bien comprendre qu'elles ne peuvent plus se dérober à l'obligation qu'elles ont de protéger la population, et qu'elles doivent user de tous les pouvoirs que leur confère la loi pour démanteler les groupes paramilitaires et déférer à la justice toutes les personnes responsables de violations des droits fondamentaux.

Les faits

Le 16 mai dernier, des membres du groupe paramilitaire mentionné ci-dessus ont fait irruption dans la ville, munis de listes de personnes accusées, selon eux, de sympathiser ou de collaborer

avec la guérilla. Au moins sept personnes, dont deux mineurs, ont été tuées lors de cette attaque. Le groupe a ensuite quitté Barrancabermeja, enlevant 25 personnes, dont le sort a été révélé dans le communiqué rendu public ce vendredi 5 juin 1998.

Il est important de souligner que, peu avant le 16 mai, des membres de la police nationale avaient procédé à des opérations de recensement et de contrôle, justement dans les quartiers qui furent attaqués par la suite. En outre, des militaires assuraient la garde dans des postes de contrôle situés sur les voies d'accès à certains de ces quartiers. Ces informations, ainsi que la présence de deux bases militaires dans la zone attaquée, font paraître d'autant plus surprenant le fait que les autorités militaires et policières n'aient eu connaissance de l'attaque qu'après la fuite du groupe paramilitaire 1